



Edito

J'ai le plaisir de lancer ce premier numéro de la lettre énergie, fruit d'une réflexion menée dans le cadre de l'atelier régional des énergies renouvelables initié fin 2016.

A l'heure où la France a inscrit des objectifs ambitieux de développement des énergies renouvelables dans la programmation pluriannuelle de l'énergie, et vient de s'engager dans un Plan climat qui fixe un nouveau cap de neutralité carbone à horizon 2050, notre grande région doit prendre toute sa part dans cette dynamique. Elle dispose pour cela d'un potentiel vaste et diversifié d'énergies renouvelables.

A travers les nombreuses missions que vous exercez (instruction des projets, accompagnement des territoires, planification urbaine, etc.), votre rôle est à cet égard crucial. Je souhaite que cette lettre, par les éclairages et les éléments d'actualités qu'elle propose, puisse vous appuyer dans ce rôle.

Ce premier numéro est accompagné, dans cet esprit, d'un hors-série qui rassemble les informations réglementaires essentielles concernant les objectifs et les dispositifs de soutien des énergies renouvelables.

Je vous invite à contribuer largement à cette lettre dans la durée, chacun à partir de vos missions et vos visions respectives, pour que ce document vive et nous enrichisse collectivement.

Bonne lecture.

*Pierre Dartout,
Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine*

Actualité

Biomasse et méthanisation

En 2016, le ministère en charge de l'énergie a lancé deux appels d'offres (CRE5) pour le développement de la filière bois-énergie et méthanisation.

L'appel d'offres n° 2016/S 032-051245 portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de biomasse comprend trois périodes de candidatures étendues du 15 février 2016 au 31 août 2018. La puissance appelée pour cet appel d'offres est de 180 MWe, soit 60 MWe par période de candidature.



La première période d'appel d'offres s'est déroulée de février 2016 à mars 2017. À l'issue de cette-dernière, 14 lauréats ont été désignés au niveau national dont 5 localisés en Nouvelle-Aquitaine [Lire la suite...](#)

La seconde période de candidature est en cours. Elle se terminera le 1^{er} septembre 2017. Le Préfet de région sera chargé d'émettre un avis sur les dossiers des candidats et notamment de vérifier la conformité de l'approvisionnement des installations en termes de nature de la biomasse utilisée et des éventuels conflits d'usages sur la ressource. Pour cela, il s'appuiera sur l'expertise de la cellule régionale biomasse (DRAAF, DREAL, DIRECCTE, ADEME).

L'appel d'offres n° 2016/S 232-422353 portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations de cogénération d'électricité et de chaleur alimentées par de la biomasse, en remplacement d'installations de cogénération alimentées par du gaz naturel comporte une unique période de candidature qui s'est achevée le 2 juin 2017. [Lire la suite...](#) **En savoir plus :** [Biomasse et méthanisation](#)





Petite hydroélectricité

L'appel d'offres n° 2016/S 225-410516 lancé en mai 2016, portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations hydroélectriques nouvelles ne relevant pas du régime de la concession, s'est déroulé sur une unique période de candidature, de décembre 2016 à février 2017. La puissance appelée dans le cadre de cet appel d'offres est de 55 MW.

Fin avril 2017, 19 lauréats ont été désignés au niveau national. Ils représentent une capacité de 27 MW et bénéficieront d'un complément de rémunération pour lequel le prix moyen pondéré de l'électricité produite est de 112,4 euros/MWh. En Nouvelle-Aquitaine, on compte 2 installations lauréates :

En mai 2017, l'appel d'offres n° 2017/S 082-159305 est lancé, appelant une puissance de 105 MW de nouvelles petites centrales hydroélectriques, répartis en 3 périodes de candidature, de 2018 à 2020, de 35 MW chacune.

Contrairement à l'appel d'offres lancé en 2016, les installations de petite puissance comme les anciens moulins à réhabiliter ne sont pas concernés. **Seules des installations présentant une puissance comprise entre 1 et 4,5 MW sont éligibles.** Elles sont réparties en 2 familles :

Famille 1 : installations implantées sur des sites nouveaux,

Famille 2 : installations équipant des seuils existants.

On note d'autres évolutions par rapport aux exigences du cahier des charges de l'appel d'offres de 2016.

[Lire la suite...](#)

Les demandes de précadrage pour la 1ère période de l'appel d'offres ont été déposées auprès des Préfets de départements le 14 août 2017.

En savoir plus : [Petite hydroélectricité](#)

Éolien terrestre

En mai 2017, le Gouvernement a lancé un appel d'offre et publié un arrêté tarifaire qui ouvrent une nouvelle ère pour la filière éolienne terrestre. Le Gouvernement a voulu préciser et fixer les dispositifs de soutien à cette filière pour les années à venir. Pour ce faire, il a publié le cahier des charges d'un appel d'offres pour les parcs au-delà de six mâts ou comprenant un aérogénérateur d'une puissance supérieure à 3 MW, ainsi qu'un arrêté qui fixe les conditions de soutien pour les futurs parcs éoliens plus petits (moins de 6 mâts et comprenant des aérogénérateurs de puissance inférieure ou égale à 3 MW).

À partir de 2017, deux dispositifs de soutien coexisteront pour l'éolien terrestre : un complément de rémunération pour les parcs de six mâts maximum accessible en guichet ouvert (sans sélection de projets) et un complément de rémunération pour les parcs plus grands, via des appels d'offres. [Lire la suite...](#)

En savoir plus : [Eolien terrestre](#)

Les dossiers de candidature à l'appel d'offres peuvent être déposés à la CRE, du 1^{er} novembre au 1^{er} décembre



© Laurent Mignaux



Rédaction : DREAL Nouvelle Aquitaine
Service Environnement Industriel
Mission Changement Climatique Transition Énergétique



Photovoltaïque

Appel d'offres n° 2016/S 148-268152 portant sur la réalisation et l'exploitation de centrales photovoltaïques au sol

Les lauréats à la 2^{ème} période de l'appel d'offres ont été désignés en date du 28 juillet 2017. Au niveau national, 77 lauréats ont été désignés, pour une puissance installée totale de 507,6 MWh. Le prix moyen proposé par les lauréats a diminué par rapport à la 1^{ère} période. Le prix moyen proposé à la 2^{ème} période est de 63,9 euros/MWh contre 70,6 euros/MWh à la 1^{ère} période. Pour les centrales de plus grande puissance, le prix moyen proposé à la 2^{ème} période est de 55,5 euros/MWh contre 62,5 euros/MWh à la 1^{ère} période.

Pour la Nouvelle-Aquitaine, 19 lauréats ont été désignés à la 2^{ème} période, pour une puissance installée totale de 139,1 MWh.

Les demandes de certificat d'éligibilité concernant la 3^e période de l'appel d'offres sont actuellement en cours d'instruction. Les certificats seront délivrés dans le courant du mois de septembre 2017, la période de candidature pour cette période se déroulant du 8 novembre au 1^{er} décembre 2017. [Lire la suite...](#)

Photovoltaïque : [\(AO antérieurs 2016\)](#) - [\(AO pluriannuels\)](#)

Autres appels d'offres : [Auto-consommation - liste des AO en cours](#)

Interconnexion France - Espagne

Renforcement de l'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne par le Golfe de Gascogne. Projet d'intérêt commun relevant du règlement UE n°347/2013 du parlement européen et du conseil concernant les orientations pour les infrastructures énergétiques trans-européennes.

Ce projet qui fera l'objet d'une concertation préalable (décision de la CNDP du 5 juillet 2017) vise aussi à évacuer les productions d'énergie éolienne de la péninsule via une ligne sous marine de 280 km de long, en courant continu (400kV) pour se raccorder au poste de Cubnezais au Nord de Bordeaux.

[Lire la suite...](#)

La production par filière

Électricité renouvelable

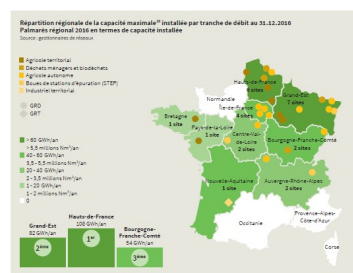
Sources :

[Panorama de l'électricité renouvelable au 31 mars 2017,](#)

[publication commune RTE, SER, ENEDIS et ADEE](#)

[Baromètre 2016 des EnR électriques en France](#)

[Service Observation et Statistiques du MEDD – Tableaux de bord](#)



Gaz renouvelable

Sources :

[Panorama du gaz renouvelable en 2016, publication GRDF, GRTgaz, TIGF, SER](#)

[Service Observation et Statistiques du MEDD – Tableaux de bord EnR 1er T 2017](#)





Données régionales

Profil énergie et Gaz à effet de Serre

[Les chiffres régionaux pour comprendre](#) publiés par l'AREC en juin 2017, une production qui anticipe celle attendue de l'observatoire régional énergie et gaz à effet de serre (ORGES), créé en juillet 2017.

Panorama des aides publiques Nouvelle-Aquitaine

Aujourd'hui, face à des financements de droits communs en diminution et dans le but d'informer sur les sources de financements existants pour les projets intéressant des collectivités, des associations, des entreprises, il est apparu opportun à la DREAL de disposer d'un panorama des divers financements mobilisables pour la réalisation effective des projets envisagés. [Lire la suite...](#)



Rédaction : DREAL Nouvelle Aquitaine
Service Environnement Industriel
Mission Changement Climatique Transition Energétique